



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 808

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2023, le conseil a adopté le règlement 808 intitulé : « Ouverture, acquisition et municipalisation de la rue des Outardes ».

L'objet de ce règlement vise à municipaliser la rue des Outardes, sur toute sa longueur.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 18 mai 2023.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

RÈGLEMENT 808

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneur le Rendez-vous de St-Damien, au dépanneur des Brises et au Marché Métro, le 27 mars 2023 ainsi que sur le site Internet www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 18 mai 2023.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier